



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 06 juillet 2026

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

01/07/2026

Président de séance :

Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :

Pascale ALLIOT

Rapporteur : Arnaud MARQUE

N° interne de l'acte : 2026-49

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet à 19 heures 30 minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

Membres présents :

Yvan HUTCHINSON, Nathalie GUISLAIN, Arnaud MARQUE, Pascale ALLIOT, Pascal VANDEN DORPE, Ludovic BASECQ, Xavier DUBOIS, Sylvie VAN EECKE, Christine LEFEBVRE, Pascale CAREY, Stéphane MOUVEAUX, Christelle ANNAERT, Gérard LEROY, Virginie DUHEZ, Victor DAMEE, Mélanie OLMETTA, Romy ZAGHBIB, Stéphane BERNABOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

François-Xavier DUPONCHELLE donne pouvoir à Victor DAMEE

Membres Absents :

2026 - 49 : Création d'un poste d'attaché territorial - Modification du tableau des effectifs

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de cette dernière. Ainsi, il appartient au conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la demande de mutation de l'agente occupant les fonctions de directrice générale des services, attachée principale non détachée sur un emploi fonctionnel, et afin de permettre d'ouvrir la vacance de poste au plus grand nombre de candidats potentiels, la commune souhaite créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions de direction générale des services.

Les principales fonctions dévolues à l'agent ainsi recruté seront la direction générale, l'encadrement, la conduite de projets et d'expertise, gestion de l'administration, gestion du budget et de la comptabilité, gestion des ressources humaines, mise en application des orientations politiques de l'exécutif de la commune...

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative sur un grade d'attaché territorial.

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi permanent, à temps complet, de catégorie A, dans la filière administrative sur le cadre d'emplois des attachés, au grade d'attaché à compter du 15 septembre 2026, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

Grade ou emplois	Catégorie	Quotité	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative					
Attaché Principal	A	TC	1	1	0
Attaché territorial	A	TC	1	0	1
Rédacteur	B	TC	1	0	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2	1	1
Adjoint Administratif Territorial	C	TC	1	0	1
Adjoint Administratif Territorial	C	TNC -80%	1	1	0
TOTAL			8	4	4
Filière Technique					
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	1	1	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	1	0
Adjoint Technique Territorial	C	TC	6	6	0
Adjoint Technique Territorial	C	TNC -80%	1	1	0
TOTAL			9	9	0
Filière médico-sociale					
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	1	1	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	1	0
TOTAL			2	2	0
Filière Animation					
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	1	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	TNC - 30/35	1	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	TNC - 20/35	5	0	5
TOTAL			7	2	5

Adoptée à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

La Secrétaire de séance,
Pascale ALLIOT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

A Prêmesques,
Le Maire
Yvan HUTCHINSON



Certifié exécutoire : 10/07/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 10/07/2026
Publié le : 10/07/2026